



SAINT ROMAIN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

De la séance Extraordinaire du Conseil Municipal

Du 20 septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Serge GRAPPIN, le Maire.

Date de la convocation :13/09/2016

Membres présents : Mrs Serge GRAPPIN, David BISE, Gilles BUISSON, Patrick GERMAIN, Jacques CHEVALIER, Bernard MARTENOT, Mathieu THIBERT, Mme Myriam MULLER.

Membres absents ayant donné procuration : Mme Carole CHABOCHE à David BISE

Membres absents: Mme Sandra POULET

Le quorum étant atteint, Monsieur Serge GRAPPIN, Maire, déclare ouverte la séance publique du Conseil Municipal.

Nomination d'un secrétaire de séance : En application des dispositions de l'article l 2121-15, le conseil municipal nomme David BISE aux fonctions de secrétaire de séance.

1- **Délibérations n°2016-09-061 : demande de subvention au titre du PSV et des Amendes de Police**

M. la Maire rappelle à l'assemblée que l'état des routes au cœur du village nécessite des travaux de réfection notamment l'axe traversant le village : Rd17 renommée rue de Saint Ploto et rue du Chevrotin.

Il est nécessaire de refaire les accotements afin de délimiter et sécuriser le passage des piétons ; cette dépense est à la charge de la commune.

M. le Maire informe de la possibilité de solliciter pour ce projet l'aide financière du Conseil Départemental de Côte d'Or au titre du Programme de Soutien à la Voierie et des amendes de police.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- approuve le projet de réfection de la voirie sur cet axe pour un montant prévisionnel de 152 101.00€ HT soit 182 521.20€ TTC.
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voierie (PSV) et des amendes de police
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
PSV	<input type="checkbox"/> sollicitée	152 101 € HT	50% jusqu'à 16 000€ 30% jusqu'à 100 000€	5 000 € plafond 25 200 €
Amendes de Police	<input type="checkbox"/> sollicitée	101 010 € HT	25 %	7 000 € plafond
Programme LEADER	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée	152 101 € HT	40 %	60 840 €
Réserve Parlementaire	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée	152 101 € HT	6.57 %	10 000 €

TOTAL DES AIDES			71.03 %	108 040 €
Autofinancement			28.97 %	44 061 €

- précise que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement du budget communal 2017
- certifie que les travaux portent sur des voies communales ou départementales
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant au sujet

Vote : à l'unanimité

Réunion du prochain conseil municipal : le 18 octobre 2016 à 20h30

Fin de la séance : 21h41

Saint Romain, le 26 septembre 2016

Le Maire
Serge GRAPPIN